

**BJ-Cotonú: Proyecto destinado a reforzar el sistema de suministro de agua potable de Cotonú y de sus zonas circundantes Fase II (BEI)**

**2012/S 175-287855**

**Avis d'appel d'offres**

**Article 1 L'autorité contractante**

La SONEB (Société Nationale des Eaux du Bénin) 01 BP 216 Cotonou. République du BENIN agissant pour le compte et au nom du Ministère de l'Energie, des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Energies Renouvelables (MERPMEDER), lance un appel d'offres international pour la fourniture du matériel et l'exécution des travaux de conduite de refoulement d'eau brute dans le cadre du projet de renforcement du système d'Alimentation en Eau Potable de Cotonou et ses agglomérations Phase II.

L'Administration au nom de laquelle sera conclu le marché:

SOCIETE NATIONALE DES EAUX DU BENIN (SONEB)

01 BP 216 COTONOU - (République du Bénin)

**Article 2 Objet de la soumission**

L'objet de la soumission est essentiellement la fourniture du matériel et l'exécution des travaux du réseau de conduite de refoulement d'eau brute.

L'origine des fournitures et de l'équipement est restreinte aux pays ACP (Afrique, Caraïbe et Pacifique) et UE (Union Européenne).

**Article 3 Source de financement**

Les travaux objet du présent appel d'offres sont à exécuter dans le cadre de la phase 2 du projet de renforcement et d'extension du système d'AEP de la ville de Cotonou et ses environs au Bénin et sont financés par la BEI, l'Union Européenne, la KfW et le Royaume des Pays Bas.

**Article 4 Participation et retrait dossier**

La participation à l'appel d'offres est ouverte aux soumissionnaires nationaux et internationaux et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 68 et 149 de la loi 2009-02 du 07 Août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en République au Bénin, à égalité de chances, à toutes personnes physiques et morales qui fournissent les garanties nécessaires à la réalisation du projet.

Il est exigé des soumissionnaires d'effectuer une visite des lieux qu'ils devront connaître parfaitement.

L'origine des fournitures et de l'équipement est restreinte aux pays ACP (Afrique, Caraïbe et Pacifique) et UE (Union Européenne).

Les Dossiers établis en langue française pourront être obtenus à l'adresse suivante,

Société Nationale des Eaux du Bénin

Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics Bureau 107

92, avenue du Pape Jean Paul II

01 BP 216 Cotonou

République du BENIN

Tel: +229 21312272 Fax: +229 21311108

Contre paiement d'une somme non remboursable de quatre cent mille (400 000) francs CFA au compte SONEB N°133970139519 FINANCIAL BANK sise à Cotonou.

Les frais d'envoi des dossiers par courrier rapide sont à la charge du soumissionnaire.

**Article 5 Délai d'exécution du marché**

Le délai d'exécution est fixé à dix huit (18) mois maximum y compris ta période de mobilisation et la saison des pluies.

**Article 6 Langue d'établissement, Présentation et remise des offres**

Les offres devront être établies en langue française et en quatre (04) exemplaires, un (01) original et trois (03) copies marquées comme telles. Elles seront présentées selon les modalités indiquées dans le RPAO.

**Article 7 Date et lieu du dépôt des offres**

Les offres devront être déposées à:

---

Société Nationale des Eaux du Bénin, Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics  
Bureau 107, 01BP 216, Cotonou, 92, avenue du Pape Jean Paul II, République du Benin. Tel: +229  
21312272, Fax: +229 21311108.

Au plus tard le Mardi 06 novembre 2012 à 09 heures (heure locale)

**Article 8 Délai de validité des offres**

Les offres doivent être valides pour une période de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres. Une offre de validité inférieure à cette période sera écartée.

**Article 9 Ouverture des offres**

L'ouverture des offres aura lieu en séance publique, le Mardi 06 novembre 2012 à 09 heures 30 précises (heure locale) à la salle de conférence de la Direction Générale de la SONEB à Cotonou en présence des soumissionnaires ou de leur représentant qui désirent y prendre part.

**Article 10 Cautionnement de la soumission**

Le montant de la caution de soumission doit être compris entre 1% et 3% du montant de l'offre.

**Article 11 Attribution**

L'attribution du marché sera prononcée par l'Administration sur la base des recommandations issues des travaux de dépouillement après avis favorable de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics et avis de non objection du bailleur de fonds.